



Conditions Générales de Vente 2019-2020

Series Mania Forum – événement professionnel

English version below

PRÉAMBULE

Le présent service d'accréditations est réalisé par l'Association loi 1901 Festival International des Séries Lille / Hauts-de-France, ci-après nommée « l'Association » ou « l'organisateur » pour Series Mania Forum

Siège social : 17, place Pierre-Mendès-France 59800 Lille

Représentant légal : Laurence Herszberg

Code APE : 9499Z

SIRET : 83339304400015

TVA : FR 70 833 393 044

Assurance de responsabilité civile professionnelle : La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) – 200 Boulevard Salvador Allende – 79038 NIORT

ARTICLE 1 - OBJET ET ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes des accréditations professionnelles du Series Mania Forum sur le site <https://seriesmania.com> (ci-après le Site).

En conséquence, les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les actes de vente, à des

personnes contractant en qualité de professionnel, à l'occasion de l'exercice de leur profession, des accréditations de la partie professionnelle du festival et en aucun cas les séances et autres activités du festival, qui sont principalement gratuites.

Le demandeur, après avoir pris connaissance des présentes conditions générales, accepte ces dernières sans aucune réserve en formulant une demande d'accréditation.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACCREDITATION

L'accréditation permet aux professionnels remplissant les conditions d'accéder lors du Festival Series Mania (ci-après le Festival) à l'espace professionnel du Festival dénommé Series Mania Forum. Elle permet ainsi d'assister à des présentations de projets de séries, à des conférences et d'accéder à des espaces de rencontres entre professionnels.

ARTICLE 3 – CATEGORIES D'ACCREDITATIONS

Il existe quatre catégories d'accréditations :

INDUSTRIE : accréditation réservée aux professionnels de l'audiovisuel (acheteur, vendeur, producteur, créateur de

contenus, financier, stratégie et développement, marketing, distribution, représentant festival ou marché, consultant, avocat spécialisé dans le droit audiovisuel)

TALENT: accréditation réservée uniquement aux auteurs, réalisateurs, scénaristes, comédiens non rattachés à une entreprise

PRESSE: accréditation réservée aux journalistes selon les critères de sélection de l'agence de presse de l'Association

DAILY PASS: accréditation réservée aux professionnels de l'audiovisuel ne souhaitant participer qu'à une journée de l'événement.

ECOLE SUPERIEURE: accréditation réservée aux écoles supérieures intervenant dans le champ de l'audiovisuel. L'accréditation est délivrée par groupe composé d'un professeur accompagné de cinq étudiants de l'école.

L'accréditation INDUSTRIE, TALENT, PRESSE, ECOLE SUPERIEURE est valable pour les 3 jours du Festival.

ARTICLE 4 - PRIX

Les accréditations sont payantes.

Le prix des accréditations est indiqué sur le site internet <https://seriesmania.com> en Euro Toutes Taxes Comprises. Les prix peuvent varier en fonction du jour et de la date en fonction d'un système de tarifs promotionnels.

ARTICLE 5 – PROCEDURE D'ACCREDITATION

5.1. Généralités

Series Mania Forum est un événement sélectif.

Les accréditations sont délivrées, dans la limite des places disponibles, et sous réserve de validation par le service accréditations de l'Association après vérification de l'appartenance du demandeur à l'une des catégories d'accréditation et du parfait paiement du prix correspondant.

Le nombre total d'accréditations INDUSTRIE, TALENT et ECOLE SUPERIEURE est limité par la nature de l'événement Series Mania Forum. Une fois les quotas de participants fixé par l'Association sont atteints, celle-ci se réserve le droit de refuser les demandes.

Le nombre total d'accréditations PRESSE est limité à l'appréciation de l'Association en lien avec l'agence de presse.

Les accréditations DAILY PASS (jour 1, 2 et 3) ne sont pas cumulables entre elles. Le nombre est donc limité à une accréditation unique par personne.

L'accréditation DAILY PASS est modifiable en accréditation INDUSTRIE à la demande du Participant sous réserve que celui-ci s'acquitte de la différence de prix.

5.2. Demande d'accréditation

La demande d'accréditation est effectuée par le biais d'un formulaire accessible depuis le Site.

Pour pouvoir utiliser le Site, l'utilisateur doit posséder un accès Internet, dont les éventuels coûts sont à sa charge.

L'Association fait ses meilleurs efforts pour permettre l'accès au Site 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de l'Association, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site ou du logiciel

Festiciné. Par conséquent, l'Association ne peut garantir une disponibilité du site, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité. Il n'est prévu aucune assistance technique vis à vis de l'Utilisateur que ce soit par des moyens électronique ou téléphonique.

La responsabilité de l'Association ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès au Site.

Pour faire une demande d'accréditation, il convient de créer un compte, de remplir un formulaire de demande d'accréditation et de fournir les justificatifs demandés.

L'utilisateur s'engage :

- à fournir des renseignements exacts, notamment à ne pas fournir de fausses informations sur son identité et à ne pas usurper l'identité d'un tiers,
- à réserver son compte à son propre usage,
- à ne pas communiquer son mot de passe ainsi qu'à ne laisser personne accéder à son compte ou ne faire quoi que ce soit qui puisse compromettre la sécurité de son compte. Le mot de passe est personnel et confidentiel. L'utilisateur en est seul responsable ainsi que de l'utilisation de son compte. Toutes transmissions ou publications d'information effectuées au moyen de son mot de passe sera réputée avoir été effectuée par lui-même et sous sa responsabilité exclusive. En cas d'utilisation frauduleuse de son compte et/ou de son mot de passe, il s'engage à en informer immédiatement l'Association.

Pour la catégorie ECOLE SUPERIEURE, la demande d'accréditation est effectuée par un professeur au nom de l'école. A ce stade, il ne sera pas demandé de renseignements concernant les étudiants pressentis pour être accrédités. Ils devront au moment de la délivrance de l'accréditation présenter leur carte d'étudiant et fournir les renseignements permettant d'établir leur badge.

Suite à la demande d'accréditation, un mail de confirmation de la demande d'accréditation sera adressé.

5.3 Suites de la demande d'accréditation

L'Association se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande si le type d'activité pouvant ouvrir droit à l'accréditation ne paraît pas suffisamment justifié ou correspondre à la catégorie d'accréditation visée.

Suite à l'étude de la demande, le service accréditations envoie au demandeur :

- un email d'acceptation de sa demande d'adhésion,
- ou un mail de demande de justificatifs complémentaires,
- ou un mail de refus de l'accréditation demandée.

5.4 Validation de la demande d'accréditation

Une fois que la demande d'accréditation a été acceptée, le demandeur doit procéder au paiement.

Aucune accréditation ne sera délivrée sans paiement préalable

ARTICLE 6 – PAIEMENT

Toutes les accréditations sont payables en euros.

Les demandes effectuées par une entité française, européenne et une entité hors Union Européenne sont redevables de la TVA française en vertu de l'article 259 A du code général des impôts.

Le paiement se fait soit par en ligne par PayPal accessible depuis la plateforme Festiciné, soit par virement bancaire.

6.1 Paiement via PayPal

Le paiement des accréditations par le Participant peut se faire électroniquement via PayPal via la plateforme d'accréditation Festiciné, soit avec un compte PayPal, soit en renseignant directement les coordonnées bancaires. L'association décline toute responsabilité quant aux problèmes liés à l'utilisation de ce système. En cas de problème le service accréditations pourra, le cas échéant, accompagner le demandeur dans ses démarches.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable à l'issue de la transaction , sur la page de confirmation de la commande dans l'espace personnel en ligne.

6.2 Paiement par virement

Le paiement par virement bancaire doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du service accréditation de l'Association. Une facture proforma au nom du Participant et de l'entité, ainsi qu'un RIB seront alors envoyés par email. L'accréditation ne sera valide qu'à réception du paiement sur le compte de l'Association.

Tout paiement par virement doit être reçu avant le début de Series Mania Forum soit avant le 25 Mars 2020, à défaut de quoi l'accréditation du Participant ne sera pas validée et l'entrée sera refusée.

ARTICLE 7 – RETRAIT ET CONTROLE DE L'ACCREDITATION

Dès la confirmation de l'achat, le demandeur recevra un mail de confirmation de sa commande. Le jour de l'événement, le demandeur pourra retirer son accréditation, matérialisée par un badge nominatif comportant sa photographie, aux lieux indiqués et présentera une pièce d'identité avec photographie correspondant au nom inscrit sur le justificatif ayant servi à la validation de la demande d'accréditation. En cas de discordance, l'accréditation ne pourra pas lui être remise.

Pour la catégorie ECOLE SUPERIEURE, l'accréditation des étudiants sera matériellement établie sur place en présence du professeur ayant initié la demande d'accréditation (ou, en cas d'échange du bénéficiaire de l'échange) et des étudiants concernés. Les étudiants devront présenter une carte d'étudiant en cours de validité avec photographie (à défaut de photographie sur la carte d'étudiant, une carte d'identité avec photographie en cours de validité sera demandée).

L'Association se réserve le droit de contrôler l'identité du Participant lors du Series Mania Forum. On entend par Participant toute personne accréditée par l'Association. Le Participant devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo: carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Le Participant est informé et accepte que l'accès à Series Mania Forum lui soit refusé ou qu'il pourra en être éconduit à défaut de pouvoir justifier d'une identité conforme à celle figurant sur le badge qui lui a été remis

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'ACCREDITATION

L'accréditation est personnelle, nominative et non cessible et est uniquement valable pour Series Mania Forum et le festival Series Mania 2020 pendant les jours indiqués.

L'accréditation DAILY PASS est uniquement valable pour le jour choisi, soit le 25 Mars 2020, soit le 26 Mars 2020, soit le 27 Mars 2020. La mention sera indiquée sur le badge et l'accès aux autres jours que celui mentionné sera refusé.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

9.1 Tout au long de sa présence au sein de Series Mania Forum, le Participant s'engage à avoir un comportement courtois au et à éviter toute forme d'activité qui pourrait nuire à l'Association, au Festival, au Series Mania Forum ou à leurs images respectives.

9.2 Il s'engage à ne pas tenir des propos :

- contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- constituant des propos violents, racistes, antisémites, homophobes, révisionnistes, d'apologie ou d'incitation à la réalisation de crimes ou de délits, d'incitation au suicide, de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie, de la religion, du sexe, du handicap, de l'identité sexuelle, de l'âge,
- constituant une incitation à l'usage de drogues ou de substances interdites,
- constituant des propos injurieux ou grossiers ou des actes de dénigrement ou des propos diffamatoires,
- ayant un caractère pornographique, sexuel, pédophile ou portant atteinte

d'une quelconque manière aux mineurs et à la protection des enfants et adolescents.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

7.1 Lors de la demande d'accréditation, ou pour l'établissement sur place des accréditations s'agissant des accréditations des étudiants ECOLE SUPERIEURE, l'Association est amenée à collecter auprès du demandeur certaines informations et données à caractère personnel.

L'Association est responsable du traitement. Sa représentante est Madame Laurence Herszberg. Pour toute question, il est possible de contacter l'Association :

-par mail : contact@seriesmania.com
-par téléphone : +33 (0)3 59 59 07 20
-par courrier : Association Festival International des Séries de Lille – Hauts-de-France – 17, place Pierre-Mendès-France 59800 Lille, France

7.2 Les données traitées sont collectées aux fins d'exécution du contrat. Le traitement est nécessaire à la gestion de la demande d'accréditation, du contrat, de la facturation et du suivi.

La personne concernée est informée du caractère obligatoire des réponses par une * ; A défaut de réponse aux champs obligatoires, la demande d'accréditation ne pourra pas être traitée, et le service ne pourra pas être exécuté.

Les données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle puis celle de la prescription légale.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés, la personne concernée est informée qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification,

d'effacement, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit de définir le sort de ses données après décès relativement à l'ensemble des données le concernant qui peut être exercé en écrivant à contact@seriesmania.com avec copie d'un titre d'identité signé. Elle dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

7.3 Avec le consentement de la personne, des données personnelles peuvent être collectées aux fins de :

- envoi de newsletter
- figurer dans l'annuaire Who's Who sur le Site, recensant les professionnels présents au Series Mania Forum, afin de faciliter la mise en réseau

La personne dispose, en plus des droits susmentionnés, et selon les mêmes modalités, du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données.

L'Association conserve les données personnelles tant que la personne concernée ne se désinscrit pas (via le lien de désinscription intégré aux newsletters) ou ne demande pas le retrait de l'annuaire.

7.4 Sécurité des données

L'Association centralise les données personnelles sur sa plateforme de gestion Festiciné. Cette plateforme est sécurisée par un identifiant et mot de passe, attribué à chacun des utilisateurs. Chaque utilisateur se voit également attribuer, en fonction de son rôle au sein du Festival, un accès limité aux données personnelles, via l'ouverture graduelle de modules. Le personnel de Séries Mania est en outre soumis à une clause de confidentialité et n'utilise les données

personnelles que pour les finalités susmentionnées. Elle est sensibilisée aux questions de confidentialité et de respect des données personnelles.

ARTICLE 11 – ANNULATION ET ECHANGE DES ACCREDITATIONS

La demande d'accréditation manifeste l'engagement définitif et irrévocable du demandeur d'accéder à Series Mania Forum.

Par principe, les accréditations ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Par exception, l'Association peut accepter de procéder à un échange ou à un remboursement selon les conditions suivantes.

Remboursement

Les demandes d'annulation sont soumises à l'appréciation discrétionnaire de l'Association.

Pour l'accréditation ECOLE SUPERIEURE, seule l'accréditation globale pour le groupe peut faire l'objet d'une demande de remboursement.

Les demandes de remboursement doivent être argumentées et motivées et effectuées par mail à l'adresse suivante : accreditations@seriesmania.com avant le mardi 3 Mars 2020. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera étudiée.

Les remboursements acceptés par l'Association seront réglés après le Festival par virement bancaire en appliquant une retenue de 10% pour frais de dossiers.

Echange

Par échange, il convient d'entendre modification du porteur de l'accréditation.

Pour l'accréditation ECOLE SUPERIEURE, l'échange ne concerne que l'accréditation du professeur ayant effectué la demande d'accréditation puisque les accréditations des étudiants sont matériellement réalisées le jour du retrait.

Les demandes d'échange sont soumises à l'appréciation discrétionnaire de l'Association.

A compter de son achat, et après accord de l'Association, l'accréditation peut être échangée au profit d'une personne de la même structure occupant un poste similaire, dans les mêmes conditions de l'achat initial.

Des dérogations à ces conditions d'échange peuvent être étudiées lorsque la personne pressentie pour bénéficier de l'échange n'occupe pas un poste similaire à celui de la personne accréditée.

Les demandes d'échange sont à adresser par mail, à l'adresse accreditations@seriesmania.com au plus tard une semaine avant le début de la manifestation, soit le mercredi 18 mars 2020.

ARTICLE 12 – ANNULATION OU REPORT DU FESTIVAL OU DE SERIES MANIA FORUM

1.2 En cas d'annulation définitive du Festival ou de Series Mania Forum du fait exclusif de l'Association, il sera procédé au remboursement des accréditations.

Le remboursement sera effectué auprès de la personne ayant payé, sur demande de cette dernière.

Aucun frais ou indemnisation annexe de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking...) ne sera pris en charge par l'Association.

12.2 En cas de report du Festival, le remboursement éventuel de l'accréditation ou son échange sera étudié au cas par cas.

ARTICLE 13 – MODIFICATION OU ANNULATION D'EVENEMENTS PROGRAMMES DANS LE SERIES MANIA FORUM

Modification d'événements programmés

Le programme du Series Mania Forum est indicatif. L'Association se réserve le droit de modifier les événements programmés, la distribution artistique, les horaires, etc jusqu'au dernier moment, pour des questions d'organisations, de contrainte externe ou interne à son organisation. Elle veillera à ce que la qualité globale reste équivalente au descriptif initial. Ainsi, en cas de modification du programme de l'événement (horaire, contenu, intervenant, sujet de conférence, rendez-vous organisés, etc), aucun remboursement partiel ou total ne peut être exigé.

Annulation d'événements programmés

Sauf en cas de force majeure, en cas d'annulation partielle des événements programmés, l'Association remboursera 50% du prix de l'accréditation au Participant si les événements annulés ont représenté plus de 50% des événements programmés pour la durée d'accréditation ou si la durée des événements a été réduite de plus de 30% (soit 24 heures pour une accréditation de 3 jours). En deçà, les annulations partielles ne sont pas remboursables.

ARTICLE 13 – DROIT A L'IMAGE

En sollicitant une accréditation au Series Mania Forum, le demandeur accepte gracieusement que l'Association puisse procéder à la captation de son image et de sa voix et à la diffusion de ces dernières à

des fins de promotion de ses propres activités, et ce, pendant une durée de 10 ans.

ARTICLE 14 – SERVICE ACCREDITATIONS

Pour toute information, il est possible de contacter le service accréditations par téléphone au 03 59 59 07 26 (prix d'un appel local). Le service est joignable du lundi au vendredi, du mercredi 20 novembre 2019 au vendredi 24 avril 2012 de 9h à 18h, heure française.

ARTICLE 19 - LANGUE

La langue du contrat est le français. En cas de traduction du contrat, seule la version française fera foi.

Le demandeur déclare avoir parfaitement compris l'étendue et la teneur de la relation contractuelle et s'engage en toute connaissance de cause.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes des accréditations professionnelles effectuées sur le site internet de Séries Mania sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

General Conditions of Sales 2019-2020
Series Mania Forum - professional event
PREAMBLE

The present accreditation service is produced by the Association ruled by the 1901 French Law, International Festival of TV Shows Lille / Hauts-de-France, hereinafter named "the Association" or "the organizer" for the TV Shows Mania Forum

Registered office: 17, place Pierre-Mendès-France 59800 Lille

Legal representative: Laurence Herszberg

APE code: 9499Z

SIRET: 83339304400015

VAT: FR 70 833 393 044

Professional liability insurance: La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 Boulevard Salvador Allende - 79038 NIORT

ARTICLE 1 - PURPOSE AND ACCEPTANCE OF THESE TERMS AND CONDITIONS

These general conditions of sale exclusively govern the sales of the professional accreditations of the Mania TV Shows Forum on the site <https://seriesmania.com> (hereinafter the Site).

Consequently, these general conditions of sales concern only the acts of sale to persons contracting as professionals, regarding the exercise of their profession, the accreditations of the professional part of the festival and in no case the sessions and other festival activities, which are mostly free.

The applicant, after having read these general conditions, accepts them without any reserve in formulating a request for accreditation.

ARTICLE 2 - PURPOSE OF ACCREDITATION

Accreditation allows qualifying professionals to access the Mania TV Shows Festival (hereinafter the Festival) at the Festival's professional space called Series Mania Forum. It allows to attend to presentations of TV Shows projects, conferences and access to meeting spaces between professionals.

ARTICLE 3 - CATEGORIES OF ACCREDITATIONS

There are four categories of accreditations:

INDUSTRY: accreditation reserved for audiovisual professionals (buyer, seller, producer, content creator, finance, strategy and development, marketing, distribution, festival or market representative, consultant, lawyer specializing in audiovisual law)

TALENT: accreditation reserved only for authors, directors, writers, actors not attached to a company

PRESS: accreditation reserved to journalists according to the selection criteria of the Association's press agency

DAILY PASS: accreditation reserved for audiovisual professionals wishing to attend to only one day of the event.

COLLEGE: accreditation reserved to Colleges involved in the audiovisual field. Accreditation is delivered to groups consisting of a teacher accompanied by five students from the College.

The accreditation INDUSTRY, TALENT, PRESS, COLLEGE is valid for the 3 days of the Festival.

ARTICLE 4 - PRICES

Accreditations have a cost.

The price of accreditations is indicated on the website <https://seriesmania.com> in Euros (All taxes included). Prices may vary according to the day and date based on a promotional rate system.

ARTICLE 5 - ACCREDITATION PROCEDURE

5.1. Overview

Mania TV Shows Forum is a selective event.

Accreditations are issued, subject to availability and subject to validation by the accreditation department of the Association, after verification of the applicant's membership to one of the accreditation categories and the full payment of the corresponding price.

The total number of INDUSTRY, TALENT and COLLEGE accreditations is limited by the nature of the Mania TV Shows Forum event. Once the membership quotas set by the Association have been reached, the Association reserves the right to refuse new applications.

The total number of PRESS accreditations is limited to the Association's appreciation in connection with the press agency.

DAILY PASS accreditations (day 1, 2 and 3) are not cumulative. The number is therefore limited to a single accreditation per person.

The DAILY PASS accreditation may be switched to an INDUSTRY accreditation at the request of the Participant, provided that the latter pays the price's difference.

5.2. Accreditation request

The application for accreditation is made through a form accessible on the Website.

To use the website, the user must have Internet access, cost of connection being his responsibility.

The Association makes its best efforts to allow access to the Site 24 hours a day, 7 days a week, except in the event of force majeure or an event beyond the control of the Association, and subject to possible breakdowns and maintenance interventions necessary for the proper functioning of the Site or Festiciné software. Therefore, the Association cannot guarantee site availability, transmission reliability, and performance in terms of response time or quality. No technical assistance is provided to the User either by digital or telephone ways. The liability of the Association cannot be engaged in case of impossibility to access to the Website.

To apply for accreditation, an account must be created, an accreditation application form must be completed and the required supporting documents must be provided.

The user agrees:

- to provide accurate information, including not to provide false identity information or to impersonate a third party,
- to reserve the account for his own and private use,

- not to communicate his password and not to let anyone access his account or do anything that could compromise the security of his account. The password is personal and confidential. The user is solely responsible for the use of his account. All transmissions or publications of information made using his password will be deemed to have been made by himself and under his exclusive responsibility. In case of fraudulent use of his account and / or his password, he undertakes to inform the Association immediately.

For the COLLEGE category, the application for accreditation is made by a teacher on behalf of the school. At this point, no information will be requested regarding prospective students to be accredited. They must at the time of the issue of the accreditation present their student card and provide information to establish their badge.

Following accreditation's request, an email confirming the accreditation request will be sent.

5.3 Consequences of the application for accreditation

The Association reserves the right to accept or refuse the application if the type of activity that may be eligible for accreditation does not appear to be sufficiently justified or to correspond to the category of accreditation concerned. Following the application's analysis, the accreditations service sends to the applicant:

- an email accepting his membership's application,
- or an email requesting additional paperwork,

- or an email refusing the requested accreditation.

5.4 Validation of the accreditation application

Once the accreditation's application has been accepted, the applicant must proceed to the payment.

No accreditation will be issued without prior payment

ARTICLE 6 – PAYMENT

All accreditations are payable in euros.

Requests made by a French, European and an entity outside the European Union are liable for French VAT under Article 259 A of the French Code Général des Impôts.

Payment is made either online via PayPal, accessible from the Festiciné platform, or by bank transfer.

6.1 Payment via PayPal

Payment of accreditations by the Participant can be digitally done with PayPal, via the Festiciné accreditation platform, either with a PayPal account, or by directly filling in the bank details. The association declines all responsibility for problems related to the use of this system. In case of problems, the accreditations service may, if necessary, accompany the applicant in his / her steps. A proof of payment will be automatically available at the end of the transaction, on the order confirmation page in the online personal area.

6.2 Payment by transfer

Payment by bank transfer must be requested in advance to the Accreditation

Department of the Association. A proforma invoice in the name of the Participant and the entity, as well as an IBAN will then be sent by email. Accreditation will only be valid upon receipt of payment.

Any bank transfer payment must be received before the beginning of Mania TV Shows Forum, i.e. March 25th, 2020. If not, the Participant's accreditation will not be validated and entrance will be refused.

ARTICLE 7 - WITHDRAWAL AND CONTROL OF ACCREDITATION

Upon purchase confirmation, the applicant will receive a confirmation email of his order.

On the day of the event, the applicant will be able to withdraw his accreditation, materialized by a named badge bearing his photograph, at the indicated locations and will present a picture ID corresponding to the name on the documentary evidence used to validate the application accreditation. In case of discrepancy, the accreditation will not be issued.

For the COLLEGE category, the accreditation of the students will be physically established on site, in the presence of the professor having initiated the accreditation request (or, in case of a change, the new beneficiary) and the students concerned. Students will be required to present a valid photo student ID (in the absence of a picture on the student card, a valid photo ID will be requested).

The Association reserves the right to control the identity of the Participant at the Mania TV Shows Forum. Participant means any person accredited by the Association. The Participant must bear an

official valid photo ID: ID card, passport, driver's license or residence card. The Participant is informed and agrees that access to Mania TV Shows Forum will be refused or that he may be rejected if he cannot provide proof of identity that corresponds to the one on the badge delivered to him.

ARTICLE 8 - USE OF ACCREDITATION

The accreditation is personal, nominative and non-transferable and is only valid for Mania TV Shows Forum and Mania TV Shows 2020 festival during the indicated days.

The DAILY PASS accreditation is only valid for the chosen day, ie March 25th, 2020, or March 26th, 2020, or March 27th, 2020. The mention will be indicated on the badge and access to any other days that the one mentioned on the badge will be refused .

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS OF THE PARTICIPANT

9.1 Throughout his presence in the Mania TV Shows Forum, the Participant undertakes to behave courteously and to avoid any form of activity that could adversely affect the Association, the Festival, the Mania TV Shows Forum or their respective images.

9.2 He undertakes not to make comments:

- contrary to public order or morality,
- constituting violent, racist, antisemitic, homophobic, revisionist, apology or incitement to the commission of crimes or offenses, incitement to suicide, incitement to discrimination, hatred or violence because of race, ethnicity, religion, sex, disability, gender identity, age,

- constituting an incentive for the use of drugs or prohibited substances,
- constituting offensive or coarse language or acts of disparagement or defamatory remarks,
- Pornographic, sexual, pedophile comments or prejudicial to minors and the protection of children and adolescents.

ARTICLE 10 - TREATMENT OF PERSONAL DATA

7.1 At the time of accreditation application, or for the accreditation of COLLEGE students on site, the Association shall collect certain information and personal data from the applicant.

The Association is responsible for the treatment, Its representative being Mrs. Laurence Herszberg. For any questions, please contact the Association:

- by email: contact@seriesmania.com
- by phone: +33 (0) 3 59 59 07 20
- by mail: Association International Festival of Series of Lille - Hauts-de-France / 17, place Pierre-Mendès-France 59800 Lille, France

7.2 The processed data is collected for the purpose of executing the contract.
Processing is required to manage the Accreditation Request, Contract, Billing and Tracking.

The applicant is informed of the mandatory nature of the answers by a *; If the required fields are not filled, the accreditation request will not be processed and the service will not be provided.

The data are kept for the duration of the contractual relationship and then that of the legal prescription.

In accordance with the Data Protection Act, the data subject is informed that he / she has a right of access, rectification, erasure, limitation of treatment, a right to portability and a right to privacy, to define the fate of their data after their death, right which can be exercised in writing in sending an email to contact@seriesmania.com with a copy of a signed ID.

7.3 7.3 With the consent of the person, personal data may be collected for the purpose of:

- sending of a newsletter
- being added to the Who's Who directory on the website, listing the professionals attending the Series Mania Forum therefore facilitating networking

The person has, in addition to the aforementioned rights, and under the same terms and conditions, the right to withdraw at any time his consent to the processing of his/her data.

The Association will keep personal data as long as the person concerned does not unsubscribe (via the unsubscribe link included in the newsletters) or does not request his/hers removal of the directory.

7.4 Data security

The Association centralizes personal data on its digital management platform, Festciné . This platform is secured by an identifier and password, assigned to each user. Each user is also allocated, according to his position in the Festival, limited access to personal data, through the gradual opening of modules. In addition, the TV Shows Mania staff is subject to a confidentiality clause and only uses the personal data for the aforementioned purposes. They are perfectly aware of the

issues about confidentiality and personal data respect.

ARTICLE 11 - CANCELLATION AND EXCHANGE OF ACCREDITATIONS

The application for certification demonstrates the final and irrevocable commitment of the applicant to access TV Shows Mania Forum.

As a matter of principle, accreditations can not be reimbursed or exchanged.

Exceptionally, the Association may agree to an exchange or refund under the following conditions.

Refund

Cancellation requests are subject to the Association's discretionary assessment.

For the COLLEGE accreditation, only the group's global accreditation may be subject to refund.

Requests for reimbursement must be explained and justified and sent to the following email address:

accreditations@seriesmania.com before Tuesday, March 3, 2020.

Beyond this date, no request will be studied.

Refunds accepted by the Association will be settled after the Festival by bank transfer, after a 10% deduction for fees.

Exchange

The term "exchange" should be understood as the change of the name of the accreditation's holder.

For COLLEGE accreditation, the exchange concerns only the accreditation of the teacher who has applied for accreditation, as the accreditations of the students are physically carried out on the day of withdrawal.

Exchange requests are subject to the Association's discretionary assessment.

From the time of purchase, and with the Association's agreement, the accreditation may be exchanged for the benefit of a person of the same structure occupying a similar position, under the same conditions of the initial purchase.

Exemptions to these exchange conditions may be accepted when the person proposed to benefit from the exchange does not occupy a position similar to that of the accredited person.

Exchange requests should be sent by email to accreditations@seriesmania.com no later than one week before the beginning of the event, ie Wednesday, March 18, 2020.

ARTICLE 12 - CANCELLATION OR POSTPONEMENT OF THE FESTIVAL OR TV SHOWS MANIA FORUM

1.2 In case of a definitive cancellation of the Festival or TV Shows Mania Forum due to sole responsibility of Association, the accreditations will be refunded.

The refund will be made to the person who paid, at the request of the latter. No additional costs or compensation of any kind whatsoever (cancellation insurance, transport, hotel, parking ...) will be covered by the Association.

12.2 In case of the postponement of the Festival, the possible reimbursement of

the accreditation or its exchange will be studied on a case by case basis.

ARTICLE 13 - MODIFICATION OR CANCELLATION OF PROGRAM EVENTS IN THE TV SHOWS MANIA FORUM

Modification of scheduled events

The TV Shows Mania Forum program is indicative. The Association reserves the right to modify the scheduled events, the artistic distribution, the schedules, etc. until the last moment, for questions of organization, of external constraint or internal to its organization. It will ensure that the overall quality remains equivalent to the initial one. Thus, in case of modification of the program of the event (time, content, speaker, subject of conference, organized meetings, etc.), no partial or total refund may be required.

Cancelation of scheduled events

Except in case of force majeure, in the event of a partial cancellation of scheduled events, the Association will refund 50% of the accreditation fees to the Participant if the canceled events represented more than 50% of the events scheduled for the accreditation period or if the duration of events has been reduced by more than 30% (ie 24 hours for a 3-day accreditation). Below this percentage, partial cancellations won't be refunded.

it/them for the purpose of promoting its own activities for a duration of 10 years.

ARTICLE 14 - ACCREDITATIONS SERVICE

For any information, it is possible to contact the accreditations' service by phone at +33 (0)3 59 59 07 26 (price of a local call). The service is available Monday to Friday, starting Wednesday, November 20, 2019 to Friday, April 24, 2012 from 9am to 6pm Local Time (France).

ARTICLE 19 - LANGUAGE

The language of the contract is French. In case of any contract's translation, only the French version will prevail.

The applicant states that he has fully understood the extent and content of the contractual relationship and is fully informed.

ARTICLE 15 - APPLICABLE LAW – DISPUTES

Sales of professional accreditations made on the TV Shows Mania website are subject to French Law. In case of dispute, French courts will have exclusive jurisdiction.

ARTICLE 13 – IMAGE & COPYRIGHT

By seeking accreditation for the TV Shows Mania Forum, the applicant graciously agrees that the Association may capture his/her image and voice and broadcast